

1ere intersession préparatoire à la Conférence du développement durable

New York du 10 au 11 janvier 2011

Contribution du Gabon

Séance du 10 janvier 2011,

en réaction à la remarque du paneliste **McNeelly** sur la souveraineté des Etats sur les ressources naturelles dans le cadre de la protection de la biodiversité, le Gabon a fait la proposition de prévoir une protection juridique pour les Etats possédant des patrimoines de l'Humanité et qui pourraient être confrontés à la surexploitation des ressources naturelles utilisées comme énergies renouvelables, à l'instar du pétrole, par la création d'un droit de la propriété naturelle.

« Le Gabon soutient la déclaration qui a été faite par le Groupe des 77+la Chine. Le Gabon remercie le paneliste **McNeelly** pour sa remarque. Cependant les Etats propriétaires d'étendues de ressources naturelles classées comme patrimoines de l'Humanité pourraient être confrontées à la surexploitation des ressources naturelles. Aussi, il attire l'attention sur la surexploitation de ces ressources biologiques et suggère que soit envisagé des gardes fous en matière juridique par la création d'un droit à la propriété naturelle.